



*Municipalité
de St-Norbert*

Municipalité de Saint-Norbert

séance ordinaire du 12 septembre 2016

Procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 12 septembre 2016 à 20 :00 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Annie Boucher Lise L'Heureux
Messieurs le conseillers	Michel Lafontaine Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lorraine C. Gamelin, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim

2016-09-108 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte

2016-09-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

D' adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016
3. Approbation des comptes à payer
4. Demande d'aide financière
5. Paiement pour achat et installation du système de son à l'église
6. Achat de micro pour l'église
7. Chauffage église
8. Cocktail pour église avec Desjardins
9. Dépôt du rôle d'évaluation
10. Demande de ELPC
11. paiement ponceau rang Ste-Anne
12. CACI à fermer
13. Centre d'action Bénévole
14. Embauche DG
15. Conditions de travail de Denise
16. Résolution CPTAQ
17. Avis de motion règlement numéro 134-1-2016
18. Adoption du projet de règlement 134-1-2016
19. Adoption du règlement numéro code d'éthique élus 353-1-2016.
20. Adoption du règlement numéro code d'éthique employés 362-1-2016.
21. Adoption du règlement 384-2-2016
22. Achat de bottes de travail pour Serge Pagé

23. Nomination inspecteur agraire
24. Dossier Frappier
25. Dossier Voirie : Résumé ponceau rg Ste-Anne
 1. Achat panneaux voirie (chevreuil,)
 2. Route de la ligne Desailliers (déneigement)
26. Période de questions.
27. Impression du journal le Norbertois
28. Divers
29. Correspondance
30. Rapport de la directrice générale
31. Levée de la séance à _____ heures

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-110 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont reçu une copie quelque jour avant la séance et que les membres du conseil déclare en avoir pris connaissance

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août tel que présentée.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-111 COMPTES À APPROUVER ET À PAYER.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

D'approuver les compte à payer 14 426.02 \$+ 15 920.32+1 494.30\$
(31 840.64\$) les comptes payés d'avance, 8 232.23\$+1 191.66\$ (9 423.89)
DAS : 2 626.22\$, Salaire 12 388.43\$

Total : 56 279.18\$

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-112 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

- a. Le Réseau des aidants naturels d'Autray (jamais donné)
- b. Fondation québécoise du cancer (2013 – 100\$)
- c. Réseau des Femmes élues de Lanaudière, appui et 100\$

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine

QUE Ces demandes ne soient pas retenues.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-113 PAIEMENT POUR L'ACHAT ET INSTALLATION DU SYSTÈME DE SON (église)

Considérant qu' une résolution portant le numéro 16-03-022 intitulé approbation de travaux pour l'église pour 2016.

Considérant qu' un montant de 20 000\$ était prévu pour les dépenses

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

De payer la somme de 5282.46\$ taxes en sus (5949.50\$) à Québec Son Énergie inc.

Le paiement sera pris dans le compte de l'église.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-114 ACHAT DE 2 MICROS (église)

Considérant qu'une résolution portant le numéro 16-03-022 intitulé approbation de travaux pour l'église pour 2016.

Considérant qu'un montant de 20 000\$ était prévu pour les dépenses

Soumission reçue : Québec Son Énergie inc. 496\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

DE faire l'achat des micros, le paiement sera pris dans le compte de l'église.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-115 CHAUFFAGE ÉGLISE :

Considérant que Guillemette Énergies a fait l'installation du système de chauffage à l'église

Considérant que la soumission reçue de Guillemette Énergies totalise un montant de 1 817.50\$ taxes en sus (2089.68\$) pour faire le raccordement des derniers radiateurs

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

DE demander à Guillemette Énergies de procéder à l'installation selon la soumission du 30 juin 2016.

De plus il fera le raccordement des tuyaux

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-08-116 COCKTAIL SUBVENTIONS DESJARDINS 30 000\$

Considérant que Desjardins D'Autray a donné une subvention de 30 000\$ pour l'aménagement de la salle multifonctionnelle à l'église
Considérant que Desjardins D'Autray désire une conférence de presse/cocktail

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que la municipalité défraie la moitié du montant, ce montant sera pris dans le compte de l'église

Les frais du cocktail se définissent comme suit :

- a. Musicien 125\$
- b. Repas 900\$
- c. Poste 20\$
- d. Imprévus 100\$

- e. total 1 145\$ taxes en sus

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-117 DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

	Valeurs imposables	valeurs non imposables	valeurs totale
Terrains	63 209 300	647 200	63 856 500
Bâtiments	65 678 300	1 872 700	67 551 000
Immeubles	128 887 600	2 519 900	131 407 500

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

D'approuver le dépôt de rôle pour l'exercice 2017.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-118 DEMANDE DE ELPC

ELPC demande de traverser la cour de la bibliothèque

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

D'autoriser ELPC à passer son fil pour relier la fibre au panneau.

ELPC devra remettre la cour en bon état et les travaux d'asphaltage devront être fait rapidement suite au creusage pour passer le fil.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-119 PAIEMENT PONCEAU RANG STE-ANNE

Considérant que Beaudoin Huren recommande le paiement de 135 232.18\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

De payer le montant demandé de 135 232.18\$ à « Les Excavations Michel Chartier inc. »

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-120 CACI À FERMER

CONSIDÉRANT QUE des frais s'accumulent à chaque année et que le CACI n'a plus lieu d'être.

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité que paie les frais du CACI

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

De procéder à la fermeture de cet organisme.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-121 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Le Centre d'action Bénévole de Brandon a besoin de soutien et demande l'appui de la municipalité de Saint-Norbert.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

D'appuyer le Centre d'action Bénévole de Brandon, en fournissant un local lorsqu'il sera nécessaire.

De participer aux rencontres

D'offrir une visibilité dans le journal le Norbertois.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-122 EMBAUCHE DG

CONSIDÉRANT QUE Action RH Lanaudière a fait une pré-sélection pour les candidats au poste de directeur général

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que les membres du conseil suivant :Lise L'Heureux, Jocelyn Denis, Michel Lafontaine soient nommés pour passer les entrevues.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-123 CONDITIONS DE TRAVAIL DE DENISE

Madame Denyse Riquier, secrétaire de la municipalité de St-Norbert demande un ajustement à ses conditions de travail.

Suite aux discussions :

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

Appuyée par Madame la conseillère Lise L'Heureux
D'accéder à sa demande tel que décrit dans son entente

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-124 RÉSOLUTION CPTAQ : APPUI

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES : LOT 3 449 763 (995, RANG NORD)

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Patrice Beaudoin à l'effet d'utiliser le lot 3 449 763 à des fins autres qu'agricoles, soit la vente et la location de remorques ;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des critères obligatoires de l'article 62 de la Loi sur protection du territoire et des activités agricoles est respecté ;

CONSIDÉRANT que la demande n'implique pas l'ajout d'une nouvelle construction ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y donc pas ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espace approprié pour réaliser de projet ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

D'appuyer la demande de monsieur Patrice Beaudoin à l'effet d'utiliser le lot 3 449 763 à des fins autres qu'agricoles, soit la vente et la location de remorques;

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-125 AVIS DE MOTION

Projet de règlement 134-1-2016

Par les présentes, Madame la conseillère Lise L'Heureux donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement relatif à la modification de l'article 3.1-2 de la section 3 du règlement relatif aux conditions d'obtention d'un permis de construction no.134

2016-09-126 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 134-1-2016

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement pour l'obtention des permis

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné au préalable le 12 septembre

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

D'adopter le projet de règlement numéro 134-1-2016 intitulé «Projet de règlement 134-1-2016 relatif à la modification de l'article 3.1-2 de la section 3 du règlement relatif aux conditions d'obtention d'un permis de construction numéro 134.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY**

**PROJET DE RÈGLEMENT 134-1-2016 RELATIF À LA MODIFICATION DE
L'ARTICLE 3.1-2 DE LA SECTION 3 DU RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS D'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 134.**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le but du présent règlement est de modifier l'article 3.1-2 de la section 3 sur les dispositions relatives aux conditions d'obtention des permis de construction.

ARTICLE 2 L'article 3.1-2 du règlement no.134 intitulé: «Règlement relatif aux conditions d'obtention d'un permis de construction» est remplacé par l'article suivant :

3.1-2 Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique conforme aux exigences du règlement de lotissement de la municipalité, sauf pour une construction utilisée à des fins agricoles sur une terre en culture.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le douzième jour du mois de septembre de l'an deux-mille-seize.

Avis de motion : 12 septembre 2016
Adoption : 12 septembre 2016
Publication : 13 septembre 2016

Guy Paradis
Maire

Lorraine C. Gamelin Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

**2016-09-127 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-1-2016.
CODE D'ÉTHIQUE ÉLUS**

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

D'adopter le règlement 353-1-2016 intitulé « règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Norbert- ajout».

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 353-1-2016

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
NORBERT - AJOUT**

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le projet de Loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ;

Pour ces causes et raisons,
il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

QUE ce conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 353-1-2016 afin d'ajouter un article au code d'éthique des élus municipaux et statue par ledit règlement ce qui suit:

Discretion et confidentialité

3.1 Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de Saint-Norbert de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote
Le projet de règlement est adopté à l'unanimité

Avis de motion : 8 août 2016
Projet de règlement : 8 août 2016
Avis public : 24 août 2016
Adoption : 12 septembre 2016
Affichage : 13 septembre 2016

Guy Paradis, maire

Lorraine C.Gamelin Directrice générale
secrétaire-trésorière par intérim

**2016-09-128 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO CODE
D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS 362-1-2016.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

D'adopter le règlement 362-1-2016 intitulé « règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Norbert- ajout»

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 362-1-2016

**RÈGLEMENT 362-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 362 RÈGLEMENT
RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT - AJOUT**

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le projet de Loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ;

Pour ces causes et raisons,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

QUE ce conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 353-1-2016 afin d'ajouter un article au code d'éthique des élus municipaux et statue par ledit règlement ce qui suit:

Discretion et confidentialité

3.1 Il est interdit à tout employé de la municipalité de Saint-Norbert de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur tel que prescrit à la Loi.

La règlement est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Avis de motion :	1 ^{er} août 2016
Projet de règlement :	1 ^{er} août 2016
Avis public :	24 août 2016
Adoption du règlement :	12 septembre 2016
Affichage :	13 septembre 2016

Guy Paradis, maire

Lorraine C.Gamelin Directrice
générale /secrétaire-trésorière par intérim

**2016-09-129 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-1-2015 »
AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 11**

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

D'adopter le règlement 384-2-2016, ayant pour titre « Règlement ayant pour effet de modifier l'article 11 du règlement 384-1-2015, ayant pour effet de facturer des frais lors d'envoi des rappels.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO: 384-2-2016

**RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 384-1-2015 » AYANT POUR EFFET DE MODIFIER
L'ARTICLE 11**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du règlement et déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 août 2016;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

Le maire demande le vote
Le règlement est adopté à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro 384-2-2016 ayant pour titre « Règlement ayant pour effet de modifier l'article 11 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 11.1 FRAIS POUR ARRIÉRAGE

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, lors des rappels postaux, des frais de 5.00\$ seront ajoutés

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Guy Paradis, maire

Lorraine C. Gamelin, directrice Générale
et secrétaire-trésorière, par intérim

Avis de motion : 8 août 2016
Adoption : 12 septembre 2016
Publication : 13 septembre 2016

2016-09-130 ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Pagé travaille pour la
municipalité depuis environ 6 mois

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pagé demande que la municipalité lui
fournisse une paire de botte de travail

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine

DE donner un montant de 100\$ à Monsieur Pagé

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-131 NOMINATION INSPECTEUR AGRAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

DE nommer Monsieur Michel Chevrette à titre d'inspecteur agraire pour la
municipalité de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2016-09-132 DOSSIER FRAPPIER

Ce dossier est toujours à l'étude, des informations sont manquantes.

2016-09-133 DOSSIER VOIRIE :

Résumé ponceau rang Ste-Anne
Achat panneaux voirie (chevreuil)
Route de la ligne Desailliers (déneigement) ce chemin a une vocation
agricole, donc il ne sera pas déneigé.

2016-09-134 PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de question débute à 8 :35 et se termine à 21h, différents sujets y
sont discutés et Monsieur le maire y répond.

2016-09-135 IMPRESSION DU JOURNAL

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyée par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine

De faire imprimer le journal Le Norbertois par Imprimerie D'Autray au coût
de 225\$ pour 500 copies

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2016-09-136 DIVERS

Monsieur le maire félicite Monsieur Michel Lafontaine pour la belle
organisation du souper bénévole pour la réussite du méchoui.

2016-09-137 CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, plusieurs ont été
acheminées par voie électronique

2016-09-138 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE :

Achat de 5 bacs bleus
Voie ferré rang Sud, dossier à suivre
J'ai demandé à Nordikeau de faire l'inscription des réseaux d'eau potable pour
faire les analyses.
Dernier versement tenant lieu de taxes (121\$)
Dernier versement Recyc-Québec (143.67\$)
Analyse eau du bureau municipal, eau potable
Rapport des permis à ce jour, 34 permis

2016-09-139 LEVÉE DE LA SÉANCE À 21.05 HEURES

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

QUE la séance soit levée.

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

Guy Paradis, maire

Lorraine C. Gamelin, directrice générale
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Guy Paradis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.

Guy Paradis, maire